

naiz:

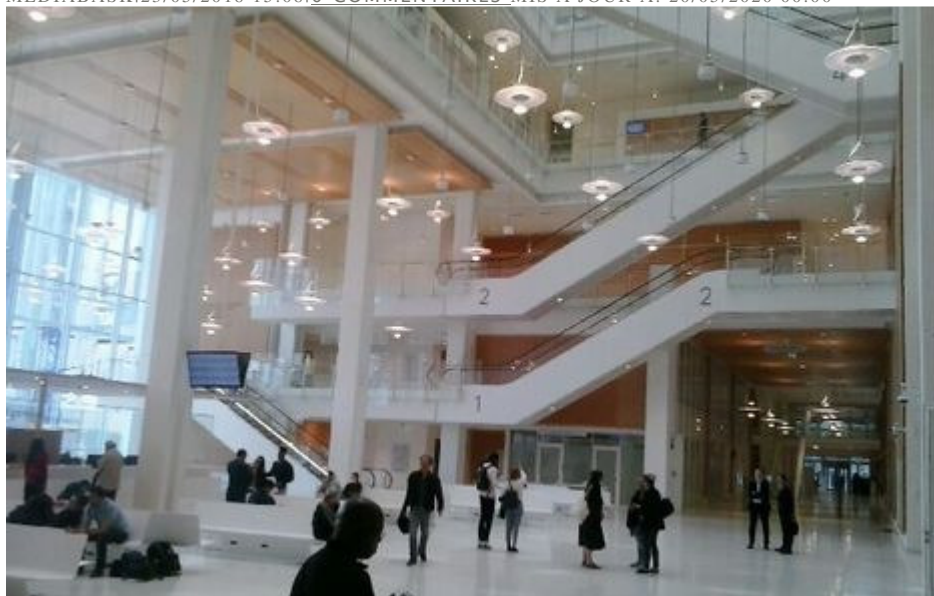
m mediabask.
l'info noir sur blanc

PAYS BASQUE

Procès Serbielle : les réquisitions du procureur

La deuxième journée du procès de Peio Serbielle, Maryse Lavie, Didier et Robert Arricau s'est tenue au tribunal correctionnel de Paris ce mercredi 23 mai. Les peines demandées par le procureur sont connues.

MEDIABASKI23/05/2018 15:08|0 COMMENTAIRES MIS À JOUR À: 20/05/2020 00:00



Quatorze ans après les faits, Peio Serbielle, Maryse Lavie, Didier et Robert Arricau connaissent à présent les peines requises par le Procureur Olivier Dabin. Ce dernier vient de porter ses réquisitions : cinq ans d'emprisonnement dont quatre avec sursis pour Maryse Lavie, quatre ans de prison assortis de sursis pour Didier Arricau, cinq ans de prison dont trois avec sursis pour Robert Arricau et cinq ans de prison dont deux et demi de sursis pour Peio Serbielle.

Si le tribunal confirme ces réquisitions lors du verdict, aucun des quatre accusés ne devrait retourner en prison, les peines effectuées en préventive recouvrant en grande partie ces demandes. Le délibéré du tribunal est attendu pour ce jeudi 24 mai à 13h30.